

Montréal, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76342

Gouvernement du Québec

Décret 95-2022, 26 janvier 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Yvon Doyle comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Yvon Doyle, directeur des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à compter du 27 janvier 2022;

QU'à ce titre, monsieur Yvon Doyle reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Yvon Doyle soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 202 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE durant cet intérim, monsieur Yvon Doyle soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76387

Gouvernement du Québec

Décret 96-2022, 26 janvier 2022

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Blais comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Blais, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 31 janvier 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Marie-Josée Blais comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76388

Gouvernement du Québec

Décret 97-2022, 26 janvier 2022

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Giroux comme secrétaire adjointe au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Nathalie Giroux, directrice générale, Investissements en infrastructures, secrétariat du Conseil du trésor, cadre classe 2, soit nommée secrétaire adjointe au Conseil du trésor, administratrice d'État II, au traitement annuel de 157 508 \$ à compter du 27 janvier 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Nathalie Giroux comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76389